

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 février 2015
Procès-verbal

Membres titulaires présents :

Mesdames BOUCHER-PILARD Maryse, SWISTEK Florence, DELPECH de MONTGOLFIER Anne, GRENOT Marie-Pierre, SOULARD Annick, GOUFFRANT Marie-Hélène, LAGARDE Isabelle, EDELY Françoise, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne-Marie, MONNEREAU Françoise et DUMONTET Jocelyne.

Messieurs MONNET Lionel, DELETOILE Gérard, BAUDET Pierre, MEURAILLON André, CHAUVIN Thierry, RENAUDIN Vincent, DELATTE Benoît, GUERN Joël, PROVOST Jean-Jacques, MAURICE Jacky, ARSICAUD Jean-Marie, SALLEE Jean-Philippe, TETOIN Gaël, JOLLY Patrick, ELION Jean-Pierre, MAUDET Didier, TUTARD Christophe, MARRAUD Jean-Luc, BOUTIN Christian, MASSE Bernard, RAVAIL Pierre, DECELLE Guy, BONNAUD Pascal, CHABOT Jacques, DESMORTIER Joël, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, de CASTELBAJAC Dominique, MONTENON Thierry, DEAU Loïc, HUNEAU Patrick, DUBROCA Allain, GOHIN Christian, NAU Jean-Louis et HUGUES Jacky.

Membres suppléants présents :

Mesdames IMBERT Pascale, GARNEAU Janine, GENDRINEAU Laurence, MONTAUT Martine et PARIS Marie-Nicole.

Messieurs GIRARD Guy, PRISSET Christian, BERNATET Rolland, MITROPE Robert, DEXET Yves, GALLAIS Denis, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, PETIT Bernard, NEBOUT Franck, BODET Charles, BUFFARD Georges et FAURE Jean-Marie.

Étaient excusés :

Mesdames IDIER Chantal, LELIEVRE Dominique, GARD Patricia, FOUASSIER Véronique et BELLOT Marie-Claude.

Messieurs CHATELLIER Dominique, CHAPUZET Jean-Paul, SAUMON Gérard, GUILLON Jean-Jacques, BLUTEAU Jacky, BARBOT Jean-Pierre, BERGEON Frédéric, HERAULT Gabriel, HILAIRET Joël et VERGNION Philippe.

Assistaient à la séance :

Madame IDIER Stéphanie
Monsieur LATOUR Arnaud

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et laisse la parole à Monsieur le Maire de Guimps qui accueille les délégués communautaires en présentant sa commune. Il informe qu'un vin d'honneur sera offert à l'issue de la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Joël Desmortier se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 janvier 2015.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises entre le 16 janvier et le 13 février 2015.

Marchés publics passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée entre le 15 janvier et le 11 février 2015.

Débat d'orientations budgétaires 2015.

Monsieur le Président présente le déroulement du débat d'orientations budgétaires, notamment pour les nouveaux élus pour lesquels il s'agit d'une nouveauté. Aujourd'hui, il n'est pas question du vote du BP 2015, mais bien d'une présentation des grandes orientations pour définir le budget 2015 qui n'est pas encore finalisé et qui sera voté début avril. Le rapport financier qui va être présenté s'articule selon les éléments connus à ce jour. Les chiffres du compte administratif 2014 sont exacts mais ceux du budget prévisionnel ne sont pas encore tous connus. Un montage a donc été réalisé selon les travaux menés par les services et les membres des commissions, et selon les estimations connues.

Monsieur le Président rassure l'assemblée en indiquant que le budget prévisionnel pourra être modifié puisqu'il sera affiné tout au long de l'année selon les travaux des commissions et les décisions politiques qui seront prises. Comme l'année précédente, une décision modificative pourra être prise par le conseil en juin pour modifier les prévisions.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Latour, pour présenter le rapport financier. Il précise que les conseillers peuvent l'interrompre à tout moment car des points d'étape seront indispensables.

Monsieur Latour rappelle le contexte national du projet de loi de finances pour 2015 qui demande un effort financier des collectivités à hauteur de 11 milliards d'euros sur 3 ans. Il précise que le chiffre réel de minoration de dotations pour la collectivité sera connu vers le 15 mars. Il rappelle que la DGF intercommunale ne répond pas aux mêmes règles de calcul que les communes et qu'elle se base sur deux constantes : la dotation d'intercommunalité sur laquelle s'applique des minorations (alors qu'historiquement, elle était censée évoluer par les transferts de compétences et les décisions d'Etat) et la dotation de compensation qui s'appelait auparavant la dotation de compensation part salaire (liée à l'ex taxe professionnelle). Celle-ci diminuera à minima de 1.30 % par an afin de renforcer la péréquation entre collectivités car l'Etat considère que la DGF doit se partager entre les collectivités du bloc local. A loi constante, sur 3 exercices budgétaires, la collectivité évoluera de 1.2 millions d'euros à 328 000 euros de dotation d'intercommunalité puisque l'Europe demande à l'Etat d'associer les collectivités à la résorption du déficit budgétaire de la France.

Concernant le FPIC, instaurée par la loi des finances 2013, Monsieur Latour rappelle qu'il s'agit d'un fonds prélevé sur les collectivités dites riches (principalement issues d'Ile de France) pour le redistribuer aux collectivités dites pauvres. Cependant, les collectivités qui contribuent à l'alimentation de ce fonds ayant également des obligations à assumer, les critères du FPIC évoluent tous les ans suite à leurs revendications. Notamment une évolution, pour l'année 2015, est liée à l'effort fiscal. Le coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes est de 1.09. Pour bénéficier du FPIC, il fallait atteindre 0.8 l'an passé. Pour 2015, ce sera 0.9 puis 1 en 2016. Cela signifie qu'à court terme, les collectivités moyennes pourraient être impactées par ce reversement. C'est l'intercommunalité qui est fléchée pour percevoir cette dotation mais elle doit cependant débattre sur sa répartition entre elle-même et ses communes. Monsieur Latour informe qu'au regard du vote au suffrage universel qui crée des majorités et des oppositions au sein des conseils municipaux,

considérant que les règles de l'unanimité n'étaient pas toujours atteignables en raison des oppositions, les députés ont adopté une évolution des règles de la majorité concernant la répartition du FPIC. Elle sera votée à la majorité qualifiée des 2/3 en conseil communautaire. Par contre, la répartition votée par le conseil communautaire devra être approuvée par l'ensemble des conseils municipaux à la majorité simple.

Monsieur le Président intervient en indiquant que plusieurs élus, dont lui-même, ont eu une mauvaise lecture, à prime abord, de ces éléments puisqu'il pensait qu'il suffisait d'un vote à la majorité qualifiée des 2/3 par le conseil communautaire et une approbation de la moitié des communes. Or, c'est bien les 2/3 du conseil communautaire mais reste bien l'unanimité des communes de la CdC à l'intérieur des conseils desquelles on applique la majorité simple. Cela ne change pas grand-chose pour la CdC4B. La différence est que pour certaines collectivités, avec le vote au suffrage universel, il y a eu des conseillers de la majorité et des conseillers de l'opposition qui sont devenus conseillers communautaires et n'avaient pas le même vote lors des conseils communautaires. Le législateur a donc souhaité assouplir la règle en appliquant le vote à la majorité qualifiée des 2/3 en conseil communautaire au lieu de l'unanimité, ce qui semble logique. Monsieur le Président indique qu'il ne semble pas judicieux de faire le tour des communes pour débattre du FPIC si l'on a déjà connaissance de certaines communes qui souhaitent voter contre. Un débat aura lieu au sein du conseil communautaire courant mars.

Monsieur Latour reprend la parole pour indiquer que plusieurs réajustements de la taxe professionnelle ont eu lieu. La collectivité peut s'attendre à une baisse des recettes d'environ 300 000 euros pour 2015, sauf information contraire des services de la Direction Départementale de Finances Publiques.

Pour compenser en grande partie la perte de DGF des communes, il indique que le parlement a voté le triplement des enveloppes de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Dans le même temps, l'Etat prélève 175 millions d'euros sur le fonds de roulement des syndicats d'eau, agences de l'eau et services publics d'assainissement non collectif et 500 millions d'euros sur les recettes que perçoivent les chambres de commerce et d'industrie et les chambres d'agriculture.

Monsieur Latour présente les dépenses et recettes réalisées dans le cadre des T.A.P. en précisant que tous les chiffres ne sont pas encore connus. Il rappelle que toutes les communes n'ont pas encore reversé leur fonds d'amorçage dont le montant est de 50 € par élève. Il confirme que les enseignants font parfois de l'encadrement des T.A.P. en plus des agents de la collectivité, et que le conseil communautaire avait délibéré pour définir le montant de leur rémunération. Concernant les recettes liées au transport scolaire, le chiffre annoncé est encore théorique puisque le Conseil Général n'a toujours pas fait part de sa décision sur le montant attribué. Le tableau présenté ce soir sera mis à jour de façon régulière dans le cadre de la commission des affaires scolaires et le comité de pilotage. Le conseil communautaire en sera informé. Monsieur Latour indique que les chiffres annoncés n'intègrent pas les charges de structure : frais d'encadrement administratif et frais de coordination, coordination qui correspond à un agent à mi-temps. Il précise cependant qu'il n'y a pas d'impact sur les frais de restauration du mercredi midi.

Monsieur le Président complète en informant que les différents investissements réalisés, tel que l'achat de jouets, ne sont pas ici comptabilisés. Il indique avoir lu dans la presse que la mise en place des transports pour l'organisation des T.A.P. avait coûté 80 millions d'euros au niveau national. Tout cela, en plus de la baisse des dotations impacte forcément l'ensemble du bloc communal même si cette année il y a une atténuation pour les communes grâce à l'augmentation de la DSR qui devrait compenser en partie la baisse de la DGF. Pour le moment, la communauté de communes assume cette baisse de dotation sans compensation. Mais l'an prochain, les communes pourraient également être impactées sur leur DGF s'il n'y a pas d'augmentation de DSR. Il faut aujourd'hui regarder l'impact sur la globalité du bloc communal qui sera fortement touché à l'horizon 2017. Les montants annoncés sont ceux annoncés dans les différentes lois des finances. Même le montant du FPIC ne vient pas couvrir la baisse de DGF et les collectivités qui abondent ce fonds se font entendre. Il faut donc s'attendre à de nouveaux critères.

Monsieur Boutin estime que c'est très optimiste de dire que la DSR viendra compenser la baisse de la DGF.

Monsieur le Président indique qu'il y a également l'augmentation de la DNP et qu'il ne faut malgré tout pas espérer une totale compensation. Lors de la dernière réunion nationale à Paris, les sénateurs ont effectivement indiqué que cela compenserait uniquement en partie la baisse de la DGF. Monsieur le Président indique effectivement que l'impact réel sera connu quand les chiffres réels seront communiqués.

Monsieur Boutin rappelle qu'il avait été demandé au départ aux communes un effort à hauteur de 70 % et serait donc étonné que les communes n'aient pas de perte financière. Monsieur le Président approuve en indiquant que toutes les collectivités y perdront, si ce n'est pas cette année, ce sera l'année prochaine et l'année suivante.

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie souligne qu'au regard de la hausse de population et des bases, on peut effectivement se demander quel sera le montant de compensation.

Monsieur le Président poursuit en présentant la démographie du territoire, en indiquant que les chiffres officiels pour 2015 sont les chiffres de recensement de 2012. Il ne faut pas comparer avec les chiffres des recensements en cours. De grandes tendances ressortent du tableau présenté, qu'il faudra absolument affiner dans le cadre du projet de territoire. Le haut Blanzacais voit une augmentation de sa population, peut-être due à l'effet « grande couronne » de la Ville d'Angoulême, tandis que les chiffres sont à la baisse dans le Brossacais.

Monsieur Faure indique avoir justement remarqué cette baisse de population dans le Brossacais.

Monsieur Maudet souligne qu'il y a également « l'effet LGV » car dans le cadre des travaux, sur sa commune, 11 maisons ont été rasées, engendrant ainsi un déplacement de population. Mais il y a effectivement eu un certain nombre de décès et il est indéniable que le Brossacais a aussi une population vieillissante.

Monsieur Latour présente la dette de la collectivité. Elle est plus élevée qu'en 2014, notamment en raison d'emprunts contractés pour financer les travaux du château la réhabilitation d'écoles. Il faut noter que la communauté de communes n'a pas d'emprunts dits « toxiques » et a une bonne capacité de désendettement (4 ans).

Monsieur Latour présente ensuite les comptes administratifs de la section de fonctionnement dont les chiffres consolidés ne sont pas encore finalisés. Les tableaux présentés établissent une comparaison de 2012 à 2014, mais l'année 2012 n'est pas une année de référence pour comparer puisque c'est l'année de création de la communauté de communes des 4B et des transferts correspondants. Toutes les dépenses au sein des communes n'étaient pas régularisées en fin d'année. On peut constater que le solde de fonctionnement 2014 traduit, par sa progression, une forme de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes. Concernant la section d'investissement, Monsieur Latour indique que les dépenses ont été plus élevées en 2014 en raison des travaux de réhabilitation du château. Le solde est négatif sur le budget culture et loisirs en raison d'un traitement comptable car le dernier emprunt a été déclenché en fin d'année et la recette n'a donc pas pu être inscrite. Sur le budget général, l'excédent cumulé est supérieur à celui que la collectivité s'était fixé. Mais il reste cependant insuffisant au regard des charges et des baisses de dotation.

La collectivité n'a pas de ligne de trésorerie, et la collectivité utilise son fonds de roulement, mais il faut rester prudent. Il faut noter que l'excédent 2014 ne représente que 4.4 % du montant du budget, ce qui est insuffisant puisque dans d'autres collectivités, il représente entre 10 et 15 %, ce qui permet de dégager une capacité d'investissement et une capacité d'autofinancement. L'excédent de la CdC4B s'est dégradé en raison de l'augmentation des dépenses et de la faible progression des recettes sur la même période (augmentation des charges en lien avec le scolaire, baisse des dotations, récupération partielle du FPIC, etc). C'est une augmentation de 170 000 € des charges courantes (dont 150 000 € sur le budget affaires scolaires, notamment en raison de l'évolution des salaires par la réforme de la

catégorie C et l'augmentation des charges, et de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires).

Monsieur Latour fait part des charges de personnel. Il rappelle que le salaire d'un agent affecté aux T.A.P. a été affecté sur le budget général alors qu'il doit être réaffecté sur le budget affaires scolaires. Une augmentation de 9% avait été annoncée, elle a été limitée à 6.63 %, notamment en raison du choix de la collectivité de mutualiser quand cela s'est avéré possible.

En synthèse, Monsieur le Président souligne que la gestion est rigoureuse (500 000 € dégagés sur le compte administratif) mais que la situation reste malgré tout inquiétante au regard de l'augmentation régulière des charges et qu'il faudra donc prendre des mesures pour restreindre les dépenses pour éviter de futures difficultés. Il rappelle que depuis 2005, la collectivité a choisi de mettre en place des services et équipements structurants sur le territoire. Jusqu'à aujourd'hui, la capacité financière de la collectivité permettait d'assumer les charges afférentes (notamment par les recettes liées à la taxe Professionnelle qui progressaient chaque année). La TP a été remplacée par des taxes ménages qui rapportent peu comparativement, en raison de la faible augmentation de population et des taux qui n'ont jamais été augmentés. De plus aujourd'hui, il y a une augmentation des coûts de service, puisque la collectivité assure, sans impôt supplémentaire, 70 à 80 % des services à la population présents sur le territoire. Il est donc nécessaire aujourd'hui de prendre des mesures, avec un maintien, ou non, des services, pour retrouver une dynamique de territoire.

Monsieur Latour présente l'évolution de la fiscalité. Les chiffres 2015 sont encore théoriques car la collectivité est toujours en attente de données de la part des services fiscaux, mais il ne faut pas s'attendre à avoir des chiffres beaucoup plus élevés. Notamment, au niveau de la fiscalité économique, il y a eu peu de créations d'entreprise sur le territoire. Ces recettes représentent 25 % des ressources fiscales de la communauté de commune ou 34 % de celles de l'ensemble du territoire.

Monsieur Latour présente ensuite les principales tendances pour le budget 2015, dont les chiffres ne sont pas totalement arrêtés.

Concernant le budget de fonctionnement, les charges de personnel restent stables sur les budgets général et culture et loisirs, augmentent sur le budget affaires scolaires et SPANC. Le salaire de la chargée de mission économie sera en partie affecté sur le budget économie et non plus totalement sur le budget général, en raison de missions qui dépassent de plus en plus largement le territoire de la communauté de communes, par la réalisation de tâches, à l'échelle du Sud-Charente, mandatées par la Région.

Concernant le service urbanisme, les chiffres restent encore à affiner.

Quant aux charges à caractère général, elles seraient augmentées d'environ 8%, essentiellement sur le budget affaires scolaires (entretien bâtiment, rythmes scolaires, augmentation des transports, etc).

Le budget culture et loisirs augmente également principalement en raison de la majoration votée en conseil communautaire pour la réouverture du château et en raison de la réintégration sur ce budget de la partie tourisme qui était auparavant assumée sur le budget général.

Concernant la participation aux organismes extérieurs, une augmentation d'environ 80 000 € devrait intervenir.

Concernant la section d'investissement, Monsieur Latour indique qu'aucune dépense n'a été inscrite pour les travaux de construction de la nouvelle piscine. Seules les études y sont inscrites. La décision de lancer le projet aura lieu en septembre et si le conseil communautaire donne son accord, les crédits seront inscrits sur le budget 2016.

Les prévisions du budget culture et loisirs sont en baisse en raison de l'arrivée de la fin des travaux de réhabilitation du château. Il est à noter une augmentation des prévisions sur le budget des affaires scolaires en raison des travaux à mener dans les écoles.

Monsieur Latour poursuit sur la dette prévisionnelle de la collectivité en indiquant qu'il est difficile de donner des chiffres exacts sachant que les chiffres de recettes et dépenses ne

sont pas encore arrêtés. Les 90 000 € inscrits sur le budget économie concernent la démolition de la friche Art Pat Gel et le giratoire du centre Leclerc.

Monsieur le Président, suite à la présentation de ce rapport, propose de travailler sur deux axes : le travail sur les recettes, principalement au travers du FPIC, et la baisse des coûts de fonctionnement, suite aux travaux des commissions. Des décisions politiques doivent se prendre. Par exemple, doit-on continuer à donner autant de subventions dans le cadre du PIG ? Doit-on réadapter le fonctionnement du ramassage scolaire ? Doit-on réduire les services et conserver par exemple une enveloppe de 900 000 € dédiée à l'enfance jeunesse ? etc.

Il faut absolument travailler sur les deux axes. Jusqu'à présent, on a répondu exactement à la demande du territoire en termes de services, en qualité et en quantité.

Par exemple, l'augmentation du scolaire est due en partie à ce qui a été imposé, mais pas seulement. La raison réside également dans le fait que l'on a répondu à des demandes particulières des communes pour augmenter des heures ou autres, et qu'à moment donné il faudra peut-être retravailler les attributions de compensation.

Monsieur Delatte demande si l'intégralité du ramassage des ordures ménagères est assumée par les administrés.

Monsieur le Président confirme.

Madame Gouffrant estime que ce ne serait pas une bonne idée de faire payer les T.A.P.

Monsieur le Président explique que lors de la dernière commission, trois propositions ont été dégagées :

- Soit appliquer une tarification forfaitaire symbolique annuelle qui engage les parents à inscrire toute l'année leurs enfants, afin de lutter contre l'absentéisme ;
- Soit continuer à appliquer la gratuité ;
- Soit faire financer aux parents le reste à charge assumé par la collectivité.

Monsieur le Président explique être contre la mise en paiement des T.A.P. car il existe déjà des personnes en difficultés pour régler leurs factures de cantine et garderie et parce que le service n'est pas équivalent sur l'ensemble du territoire (du coloriage à l'initiation cirque).

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie indique y être également défavorable car les familles sont déjà exigeantes sur un service gratuit. Il faudra donc s'engager sur une hausse de la qualité et donc sur une augmentation de coût.

Monsieur Renaudin pense que ce sera très compliqué juridiquement d'appliquer une tarification car la gratuité de l'école est un principe fondamental. Il faudrait donc un service de recouvrement spécialisé.

Monsieur le Président indique qu'une tarification s'applique dans d'autres collectivités sans problèmes, la dernière étant la Ville de Marseille.

Monsieur Boutin indique qu'il ne peut se positionner ce soir sur la conservation ou non du FPIC par sa commune, sans en avoir débattu avec son conseil municipal. Si un vote est proposé, il choisira de s'abstenir.

Monsieur le Président répond qu'il n'y aura pas de vote ce soir et que l'on peut monter le budget en inscrivant la totalité du FPIC. Quand il y aura le retour des conseils municipaux, on réajustera au besoin le budget par une décision modificative en juin et on ajustera donc les dépenses en conséquent. Il faut effectivement prendre le temps d'en parler en conseil municipal.

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie fait remarquer que l'on s'appuie sur le budget 2014 pour monter le budget 2015. Il aurait été judicieux de mentionner les chiffres du compte administratif 2014 entre les colonnes du budget 2014 et du budget 2015. Il estime de plus que les chiffres annoncés sont surestimés et que cela pourrait être revu à la baisse, notamment au niveau des charges à caractère général.

Monsieur le Président indique que les travaux qui seront menés dans les commissions seront restitués au conseil une fois que tout sera évalué et chiffré.

Monsieur Gallais fait part de son sentiment d'impuissance face aux décisions gouvernementales, au retrait de l'Etat et aux nouvelles charges à assumer. Des solutions travaillées en commissions ou bureau communautaire sont présentées ce soir mais la

majorité des élus présents ne sont ni dans les commissions, ni membres du Bureau. La majorité des conseillers découvrent les faits. Monsieur Gallais se demande quelle sera la réaction des conseils municipaux quand cela leur sera exposé.

Madame Swistek estime que les élus sont au courant de la situation et que certes les collectivités subissent les événements. Il faut être imaginatif pour trouver des solutions, réfléchir peut être à davantage de mutualisations. Concernant la conservation ou non du FPIC par les communes, Madame Swistek estime que les communes doivent aujourd'hui être satisfaites d'avoir transféré la compétence scolaire car beaucoup de choses sont faites, certes, pas parfaitement, mais elles seraient certainement moins nombreuses si la compétence avait été conservée par les communes. Il faut avant tout penser à l'intérêt communautaire et l'intérêt collectif qui doivent être fédérateurs.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie indique qu'à la Ville de Barbezieux dont il est maire, le débat d'orientations budgétaires a été adopté sans intégration du FPIC, les élus ayant choisi de le laisser à la communauté de communes. Il s'agissait d'environ 28 000 € en 2014.

Monsieur Gohin n'a pas le sentiment que la conservation par la communauté de communes de 200 000 € de FPIC va changer les problèmes financiers de la collectivité au regard l'importance de son budget.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie souligne que cela représente 50 % de la participation de la CAF.

Monsieur Renaudin complète en indiquant que cela permettrait de compenser la perte de subventions et l'augmentation de certaines charges.

Monsieur le Président comprend la remarque de Monsieur Gohin mais souligne le fait que la conservation en 2015 de ce fonds permettrait à la communauté de communes de passer l'année plus sereinement. De plus, au regard de la réalité financière, cela semblerait logique qu'il soit conservé par l'intercommunalité. Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il faut aujourd'hui arriver à dépasser le clivage communes/communauté et se poser la question du maintien du niveau de services sur le territoire. Avec le transfert de la compétence scolaire, les communes ont dû récupérer des capacités d'autofinancement. La communauté de communes subit les nouvelles réformes sans compensation des communes. Ce qui est important c'est de pouvoir continuer à fonctionner.

Monsieur Boutin souligne que les taux d'imposition n'ont pas vocation à augmenter s'il n'y a pas de nouveaux services. La mise en place des T.A.P. est un nouveau service sur le territoire. Alors pourquoi les taux ménage ne pourraient-ils pas augmenter ?

Monsieur le Président répond que cela a été évoqué mais qu'il y a peut-être d'autres mages de manœuvre au sein du bloc local pour ne pas toucher à la fiscalité. C'est vrai qu'aucun taux n'a été jusqu'à présent revu à la hausse, à l'exception de la TEOM. Monsieur le Président indique donc ne pas être favorable à une augmentation des taux et propose, s'il n'y a pas d'autres observations de passer au vote de la délibération sur le débat d'orientations budgétaires, délibération qui sert simplement à prouver qu'il y a bien eu débat au sein du conseil.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Fourniture des repas au titre d'avantages en nature.

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Annulation d'un titre 2014 dans le cadre des règlements de cantine et garderie.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Ouverture de crédits au compte 458 sur le budget affaires scolaires.

Monsieur le Président présente la délibération et précise que cela concerne le projet de groupe scolaire de Brossac dans le cadre duquel a été lancée une réflexion globale intégrant une étude sur l'aménagement du bourg. L'aménagement de bourg ne relevant pas des compétences de la communauté de communes, la commune doit donc procéder au remboursement de la part qui a été financée par l'intercommunalité pour cette étude.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Demande de subvention pour les travaux sur les équipements communautaires.

Monsieur le Président présente la délibération et indique que le tableau a été légèrement modifié suite aux commissions travaux/déchets/spanc/voirie/services aux communes et affaires scolaires qui ont eu lieu hier soir car certaines demandes ont évolué. Il s'agit de changement de nature de travaux, mais pas de modifications de sommes. Le montage financier est très théorique et reste prévisionnel. Les sommes définitives sont conditionnées par les résultats des demandes de subvention. Monsieur le Président espère que la DETR sera majorée par rapport aux années précédentes.

Monsieur Latour précise que certains travaux ne pouvaient pas bénéficier de subventions et que c'est la raison pour laquelle ils ne figurent pas dans le tableau. Cela ne veut pas dire que les travaux ne se feront pas ; ils seront assumés par de l'autofinancement.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Voiries communale et communautaire : travaux complémentaires 2015.

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de l'Europe à Barbezieux Saint-Hilaire.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Adoption de la déclaration de projet relative au redécoupage de la zone d'activité économique Passe Taureau à Brossac.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération et complète en indiquant que Coséa a participé au financement de la révision du PLU de Brossac car cela aurait coûté plus cher à l'entreprise de remettre le terrain en terres agricoles.

Monsieur Maudet approuve cette information.

Monsieur Faure fait remarquer que la limite des terrains est à 500 m de l'église et qu'il avait été indiqué par les services compétents que, du haut du clocher, on pouvait les apercevoir.

Monsieur le Président indique qu'il y a deux choses différentes, la révision du PLU et l'aménagement de la zone où effectivement on peut voir les terrains du haut de l'église. Il y aura donc des aménagements spécifiques le long de la départementale pour couper la vue sur ces talus. Un travail a déjà été effectué avec le CAUE. Monsieur le Président indique souhaiter un co-financement avec Coséa.

Monsieur Maudet indique qu'il y a eu également un problème de courbe initiale de terrain.

Monsieur le Président confirme mais indique que c'était hors périmètre.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Demandes de subventions auprès de la caisse d'Allocations Familiales de la Charente et des autres organismes pour certaines mises aux normes des établissements et la formation des agents intervenant sur les T.A.P.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président fait part des nouvelles dates de réunion à venir.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

Fin de la séance à 21h15.

Joël DESMORTIER
Secrétaire de séance